



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 16 avril 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON DES CRÉNEAUX DE VACCINATION OUVERTS DÈS CE WEEK-END AUX PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU VIRUS DE LA COVID-19

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,4 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier nos concitoyens les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Afin de poursuivre l'accélération, le Gouvernement a ouvert depuis le début de la semaine la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités et en centre de vaccination pour toutes les personnes âgées de 60 et plus.

Pour faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus, des sites et créneaux de vaccination spécifiques seront proposés dès ce week-end (samedi 17 et dimanche 18 avril) avec des vaccins AstraZeneca.

Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils sont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires.

Pour le département du Rhône et la Métropole de Lyon, le centre de formation du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), situé à Saint-Priest, accueillera les professionnels éligibles dès ce samedi de 8h30 à 17H.

Les professionnels éligibles souhaitant se faire vacciner doivent se rapprocher de leur administration/employeur qui leur indiquera les modalités de prise de rendez-vous. La vaccination se fera sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Contacts presse

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 72 61 66 91
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-
Rhône-Alpes
Service : 04 27
86 55 55 ars-
ara-
presse@ars.sant
e.fr